

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Ile-de-France

Entretien avec Pascal Eydoux

Le congrès des avocats plaide pour le secret professionnel

Propos recueillis par Jonathan Vayr

DOCTRINE

Page 7

■ Immobilier

Patrice Battistini

L'obligation de fibrage des immeubles neufs à usage d'habitation ou professionnel est précisée

JURISPRUDENCE

Page 8

■ Obligations / Contrats

Édouard Umberto Goût

Cautions : votre droit au retrait litigieux est préservé ! (Cass. 3^e civ., 12 juill. 2016)

CULTURE

Page 14

■ À l'affiche

François Ménager

La version Browning

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Le Grand Condé en son particulier

ACTUALITÉ Ile-de-France



Le congrès des avocats plaide pour le secret professionnel ^{121k7}

Entretien avec Pascal EYDOUX, président du Conseil national des barreaux

Propos recueillis par Jonathan VAYR

Organisé par le Conseil national des barreaux, le 2^e congrès des avocats fut l'occasion de rappeler les enjeux et défis auxquels est confrontée la profession. La défense du secret professionnel a constitué le fil rouge de cette journée, avec en écho les dispositions de la loi *Sapin II* sur la transparence et la lutte contre la corruption.

Après une première édition réussie, le Conseil national des barreaux a décidé de réitérer son invitation aux avocats des barreaux de France pour un deuxième congrès des avocats qui se tenait le 14 octobre à l'esplanade de la Défense. Avec un thème fort, exprimé sous forme de dialectique, celle de la transparence et du secret. Deux notions souvent perçues au cœur des enjeux que connaît l'avocat du XXI^e siècle. Le président du CNB, Pascal Eydoux, affirmait ainsi que « le secret professionnel n'est pas une valeur déontologique ni une règle d'exercice professionnel, il est beaucoup plus que cela. Il est ce que le Code pénal nous impose sous des sanctions pénales. C'est parce que nous devons le respecter qu'il devient une conséquence déontologique dont la violation peut être sanctionnée comme telle ». Le cas des écoutes de Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog a évidemment

été évoqué, notamment avec l'arrêt de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris du 5 mai 2016 qui a jugé légales les écoutes téléphoniques sur l'ancien président, son avocat et l'ancien magistrat Gilbert Azibert. Mais dans la ligne de mire de M^e Pascal Eydoux, c'est surtout la loi *Sapin II* sur la transparence et la lutte contre la corruption que l'on retrouve. Avec les conséquences que pourrait avoir le statut particulier de lanceurs d'alertes qu'elle compte introduire. Dans cette optique, M^e Jean-Pierre Grandjean, avocat du barreau de Paris et modérateur du débat « Conseil et défense : secret absolu ou relatif », a souligné que la loi *Sapin* opérerait « un changement de paradigme. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, nous serons chargés d'enquêtes internes et de la négociation de la transaction pénale entre les entreprises et la justice.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34